



COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF D'ALSACE

Maison des Sports - 4 rue Jean Mentelin - BP 95028 - 67035 STRASBOURG Cedex 2
Téléphone : 03 88 26 94 83 Fax : 03 88 26 94 93 Email : secretariat@crosa.com

CROSA / Secrétariat Général

Strasbourg le 30 septembre 2013.

Aux Présidents de Ligues et des Comités Régionaux

Objet : Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) 2013 / Appel à désignation des Référents « Emploi/Formation/Professionalisation » des disciplines

Le Dispositif Local d'Accompagnement des structures sportives, mis en place en 2012 grâce à la collaboration entre Alsace Active et le CROSA, entre dans une 2^{ème} phase active en ce début de saison 2013/2014. Les ligues et comités régionaux, appuyés par leurs comités départementaux, seront des acteurs importants de ce nouveau dispositif.

Afin d'améliorer la relation entre la Commission Formation/Emploi du CROSA et les instances régionales de nos différentes disciplines, il nous paraît opportun que ces dernières désignent en leur sein **« un(e) référent(e) Emploi/Formation/Professionalisation »**. Ceci pour nous permettre d'agir ensemble avec plus d'efficacité et dans l'intérêt du développement qualitatif de nos clubs.

Fin octobre/début novembre prochain, les Présidents de ligues et comités régionaux et les « référents Emploi/Formation/Professionalisation » qu'ils auront désignés, seront invités à se réunir en présence des consultants du cabinet ARCHIMENE, retenu par les membres du Comité de pilotage du DLA - *Le Comité de Pilotage du DLA est composé des représentants d'Alsace Active, de la DRJSCS Alsace, de la Région Alsace, de la CRESS et du CROSA* - pour accompagner collectivement et individuellement les structures du mouvement sportif qui en manifesteront le besoin.

Cette réunion aura pour objectifs principaux :

- De présenter la mission d'accompagnement d'ARCHIMENE
- D'explicitier les missions des référents des disciplines
- De permettre aux disciplines d'exprimer leurs attentes prioritaires

Nous vous invitons par conséquent à nous proposer UN(E) REFERENT(E) pour votre discipline et à nous communiquer les coordonnées de cette personne en nous retournant le talon-réponse ci-joint pour le

20 octobre 2013, délai de rigueur

Comptant sur votre collaboration, je vous adresse nos plus cordiales salutations.

Bernard SIMONIN

Secrétaire Général du CROSA

Président de la Commission Formation/Emploi

P.J.

- Profil du référent
- Talon-réponse

Le référent « Emploi/ Formation / Professionnalisation » : profil et missions attendues

Dans le cadre du DLA, une discipline aura la possibilité **de demander un accompagnement pendant une année** pour faire le point les difficultés qu'elle rencontre au quotidien dans son fonctionnement, son développement, au regard des ambitions qu'elle noue pour cette nouvelle olympiade . Des solutions ont été expérimentées par certaines Ligues et Comités. Il sera donc intéressant pour une discipline **d'avoir un référent qui puisse débattre des solutions, des outils, des ressources mobilisées**, pour vérifier si cela est possible et adaptable à ses comités et à ses clubs, et si cela répond à une volonté politique.

Pour atteindre cet objectif, nous proposons de créer une fonction de « référent emploi/formation /professionnalisation», dont la mission sera de se tenir à jour des évolutions, de connaître les cheminements pour savoir où trouver l'information, et de répondre aux questions liées à la professionnalisation, tout principalement sur :

- **les formations possibles** pour la discipline en Alsace : les lieux, les coûts, les sélections pour y accéder...
- **les profils des postes existants en Alsace** dans la discipline, et dont les clubs pourraient s'inspirer et tirer profit...
- **les aides à l'emploi et/ou à la formation** proposées en Région et par l'Etat, ou par la fédération de la discipline, ainsi que les pré-requis pour avoir accès et obtenir ces aides...

En séance collective du DLA, parmi les thématiques abordées, le référent pourra en effet disposer et/ou connaître des informations générales sur les aides publiques à l'emploi et à la formation, sur les relations employeurs/salariés (gestion RH et droit du travail), sur le coût du travail (cf. socle de connaissance).

En résumé, le référent pourra être :

- Un(e) élu(e) de la discipline en charge des questions liées à l'emploi, à la formation et à la professionnalisation
- Toute autre personne susceptible d'être l'interlocuteur privilégié de sa discipline auprès du CROSA, sachant qu'elle aura un rôle important de **RELAIS** auprès de ses comités départementaux et de ses clubs.

TALON REPONSE

Ligue ou Comité Régional :

Nous désignons la personne suivante comme **REFERENT « Emploi/Formation/Professionalisation »** de notre discipline pour travailler en collaboration avec la Commission Formation/Emploi du CROSA, ainsi qu'avec les consultants d'ARCHIMENE, organisme chargé de l'accompagnement collectif et individuel des structures sportives par le Comité de Pilotage du DLA à partir de septembre 2013.

NOM :

PRENOM :

Fonction au sein de la discipline :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone / Dom ou bureau :

Téléphone portable :

Document rempli par (Nom / Prénom / Qualité) :

Date :

A renvoyer au CROSA pour le 20 octobre 2013 :

- Par mail à : secretariat@crosa.com
- Par fax au : 03 88 26 94 93